

Le Girollois

*BULLETIN MUNICIPAL
N° 22*

Janvier 2016



Le mot du maire



En ce début d'année 2016, le conseil municipal vous souhaite à toutes et tous ses vœux de santé et de bonheur, et ce malgré un environnement pas toujours facile.

Cette année 2015 a vu la fin des travaux de réfection de la toiture de notre église dans les délais impartis, sans surprise dans l'estimation des travaux à réaliser, ce qui prouve le bon travail d'analyse du Bureau d'Etudes, ainsi que celui de la réalisation par l'entreprise Amelin Riotte.

2015 a vu également la pose de deux coussins berlinois (ralentisseurs) devant la salle communale.

Pour 2016, plusieurs chantiers sont prévus. Leur réalisation dépendra des moyens financiers ; des priorités seront définies.

- 1) Toiture de la grange communale. Nous avons constaté en novembre 2015 une brusque dégradation de la toiture côté Nord (glissement du lattage et des tuiles), ce qui nous a contraints à agir rapidement. Des devis ont été demandés et l'entreprise Amelin Riotte a été retenue pour une somme de 11.636 € H.T. - prix en investissement sur les restes à réaliser de 2015.*
- 2) Travaux de mise en accessibilité. Un programme de mise en accessibilité nous est imposé. Une première étude a été réalisée en 2013. Il en ressortait alors un coût de mise en accessibilité de 75.690 € pour l'ensemble des bâtiments communaux. Avec le concours des services de la D.D.T., un second programme obligatoire a été mis en place avec des délais à respecter, étalés sur les deux années 2016 et 2017, pour un coût total estimé à 35.850 €, soit la moitié de ce qui était initialement prévu. Cette estimation pourra encore être revue à la baisse suite à la fermeture de notre école.*
- 3) Sécurité routière. D'autres ralentisseurs devront être posés.*
- 4) Travaux sur le petit patrimoine. En collaboration avec le Greta et dans le cadre de formations dispensées par cet organisme, il a été retenu la réfection du captage de la source Chemin rural de Tharot (au-dessus de la salle communale). La commune fournit les matériaux, le reste étant pris en charge par l'organisme formateur (main d'œuvre, outillage, repas...).*

***ECOLE :** L'année 2015 a vu la fermeture de l'école de Girolles après 135 années de service dans ce même bâtiment. Mise en service le 14 avril 1880, elle a fonctionné en tant qu'école de*

Girolles jusqu'en 1996, puis en RPI avec Annay la Côte jusqu'à ce 3 juillet 2015 (voir article de Jacques Forey).

Pour ce qui est de l'avenir du RPI, il est bien sombre puisque 11 ou 12 élèves sur les deux communes sont prévus à la rentrée 2016. Une réunion est programmée avec l'Inspection Académique le 21 janvier pour une réponse définitive fin mars/début avril.

ETAT CIVIL : *En 2015, nous n'avons enregistré aucune naissance.*

Baptême civil *d'Emma Claire Véronique Enfer le 23 mai 2015.*

Mariage : *Nous avons célébré le mariage de ses parents, Pierre-Yves Antoine Mathieu Enfer et Kelly Jennifer Emma Mary, également le 23 mai 2015.*

Décès : *Nous avons à déplorer les décès de :*
Mauricette Gobry, le 18 avril 2015,
Hélène Osojca, le 22 août 2015,
Guy Gobry, le 23 novembre 2015.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Secrétariat de mairie : *le mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30*
le vendredi de 9 h 30 à 12 h

Secrétariat du S.I.A.E.P. Girolles Tharot : *le vendredi de 14 h à 16 h 30.*

Location de la salle des fêtes : *(le week-end, sans hébergement)*

Les tarifs : *90 € pour les habitants de Girolles*
150 € pour les personnes extérieures.

Un chèque de caution de 150 €, à l'ordre du Trésor Public, est demandé le jour de la réservation, ainsi qu'une attestation d'assurance multigarantie vie privée.

Vous pouvez réserver auprès de Mme De Rycke Marie-Annick, 8 rue Saint-Fiacre, tél. 03.86.32.46.49.

Le logement communal *est de nouveau à louer. Si quelqu'un d'entre vous connaît des personnes intéressées, prendre contact aux heures de secrétariat de mairie.*

Hommage

Cette année 2015 aura vu la disparition de Mauricette et Guy Gobry, figures de Girolles de par leur engagement au sein de la commune

Mauricette a participé à la vie de Girolles pendant ses 18 années de mandat. Elue pour la 1ère fois en 1977, elle fera 3 mandats en tant qu'adjointe de 1977 à 1989 et de 1995 à 2001 pendant lesquels elle participa avec beaucoup de détermination, notamment à l'aménagement de la salle des fêtes.

Avec Guy, ils se sont pleinement investis dans la vie du village : on peut citer la troupe de théâtre que Guy a contribué à créer et à faire fonctionner en y consacrant beaucoup de son temps, l'arbre de Noël des enfants qu'ils ont mis sur les rails et qui fonctionne toujours ainsi que tous leurs engagements associatifs dans et hors de la commune.

Par ces quelques lignes nous leur rendons hommage et renouvelons toutes nos très sincères condoléances à leur famille.

Quelques photos des travaux de l'église

La remise en état du contrefort du clocher côté SUD EST



Avant



Pendant



Après

Charpente



Avant



Après



L'ensemble charpente pendant les travaux



Toiture



Avant

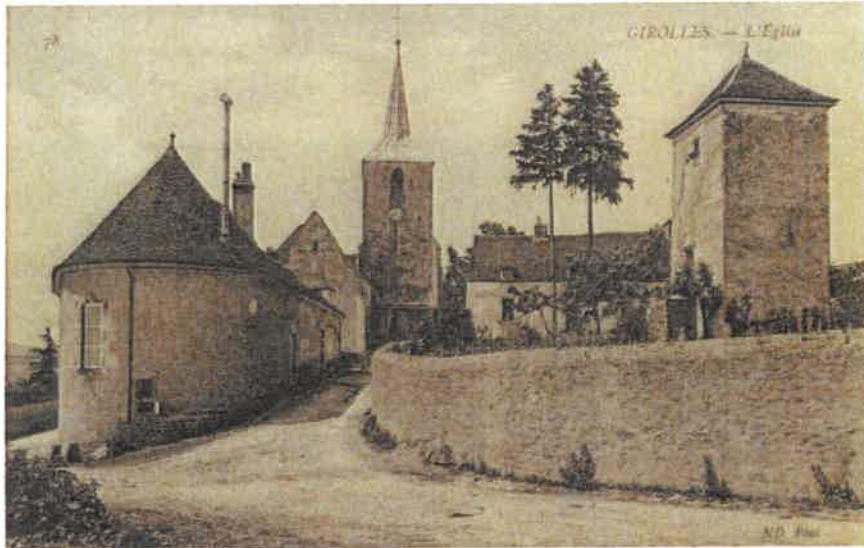


Après

HIER,

GIROLLES AVAIT UNE ECOLE AVEC DES ELEVES...

L'année 2015 a été marquée par la fermeture de notre école. En juillet 2007 dans le GIROLLES INFOS N°13 je vous racontais les différentes étapes du bâtiment école et mairie ; aujourd'hui je complète ce même document qui se termine par la fermeture...



Cette carte postale représente l'école au 19^{ème} siècle (maison ronde); elle était parfois utilisée pour les réunions du conseil municipal.

Sur un devis d'agrandissement de « la maison d'école » de Girolles datant du 17 février 1830 il est mentionné « *cette maison composée seulement de deux petites chambres dont l'une sert de logement à l'instituteur et l'autre de classe est beaucoup trop petite non seulement pour l'objet principal de sa destination mais encore comme maison commune dont elle tient lieu pour convocation du conseil municipal et aussi lors de la réunion des habitants pour la délivrance des affouages* »



Photo de la mairie telle qu'elle pouvait être à la fin du 19^{ème} siècle

Plus tard le 5 décembre 1854 sur un acte d'acquisition entre la commune et : « *Mr Charles Etienne Laurent Gaudot célibataire propriétaire ... La commune de Girolles acceptant l'acquisition par Mr François Hypolite Jean-Marie Despenche De Pomblain, maire de la commune de Girolles... à ce présent et dûment autorisé à faire l'acquisition d'un corps de bâtiment, appelé le Pavillon de 13m60 de long sur 6m45 de large...* » À ce pavillon il faut rajouter un autre petit bâtiment de 8.45m sur 3.73m, d'un verger de 11ares 17et d'un autre petit terrain. Il est fait sur l'acte d'acquisition la destination : « *l'acquisition des dits immeubles a lieu dans le but d'y établir une maison commune* »



Carte postale de 1929

Rénovation de l'école et de la mairie en 2007

« *Le 13 janvier 1878 : Le Conseil municipal de la commune de Girolles s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Dannoux Paul, maire.*

Présents : Mrs Pouillat, Minard Léonie, Friand, Minard G, Destrieux, Boudin, Barrillot, Rigollet :

Mr le Président présente à l'assemblée le devis dressé par Mr Sauge, architecte à Avallon, pour la construction d'une maison d'école à Girolles. Le conseil municipal examine, fait de ce devis est d'avis de l'approuver. Cette dépense, montant à 22 500Fr, sera payée au moyen des 18000FR portée à l'article 16 du budget additionnel, et restés sans emploi. Le reste sera prélevé sur le produit de la vente d'une 3^{ème} coupe extraordinaire au $\frac{1}{4}$ en réserve, laquelle vente aura lieu cette année. L'assemblée prie en outre Mr le Préfet de bien vouloir bien presser la mise en adjudication. »

Autre délibération : « Le 9 novembre 1879 : M. Le maire a exposé au conseil municipal que la nouvelle école pourra être habitable au printemps prochain et qu'il y aura convenance à mettre l'ancien logement en vente. L'assemblée partage l'avis de monsieur le maire et l'engage à solliciter l'autorisation nécessaire pour procéder à la vente de cet immeuble dont le produit sera avantageusement et utilement employé dans la rectification de la route de Girolles à Avallon, partie côte de l'arbre. »

Note sur le registre du conseil municipal : « *Avril 1880 installation de l'école dans la maison neuve. Cette construction commencée depuis plusieurs années est enfin terminée.* »

Sur décision de l'inspection académique notre école a fermé en juillet 2015 par manque d'élèves.



La salle de classe avant rénovation dans les années 2000

Jacques Forey

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable **Girolles Tharot**



S.I.A.E.P. Girolles Tharot
Mairie – 9 rue Basse
89200 GIROLLES

Courriel : siaep-girolles.tharot@orange.fr

Depuis avril 2015, le secrétariat du SIAEP se tient à la mairie de **GIROLLES** chaque vendredi de 14 heures à 16 heures 30 (tél. 03.86.33.59.22).

Les coordonnées des élus à contacter d'urgence si vous constatez une fuite sur le réseau d'alimentation en eau potable avant votre compteur sont :

- . Marie-Annick DE RYCKE, présidente, 8 rue Saint-Fiacre à GIROLLES, 03.86.32.46.49
- . Michel GUYOT, vice-président, 2, ruelle Charton à GIROLLES, tél. 03.86.32.47.66
- . Louis VIGOUREUX, vice-président, 11, Grande Rue à THAROT, tél. 03.86.34.47.35.

Par contre, les réparations des fuites après compteur sont à la charge de chaque abonné, de même que l'isolation du compteur contre les risques de gel lorsque celui-ci est situé au fond d'un regard dans votre terrain (utiliser de préférence du polystyrène plutôt que de la laine de verre qui se gorge d'eau).

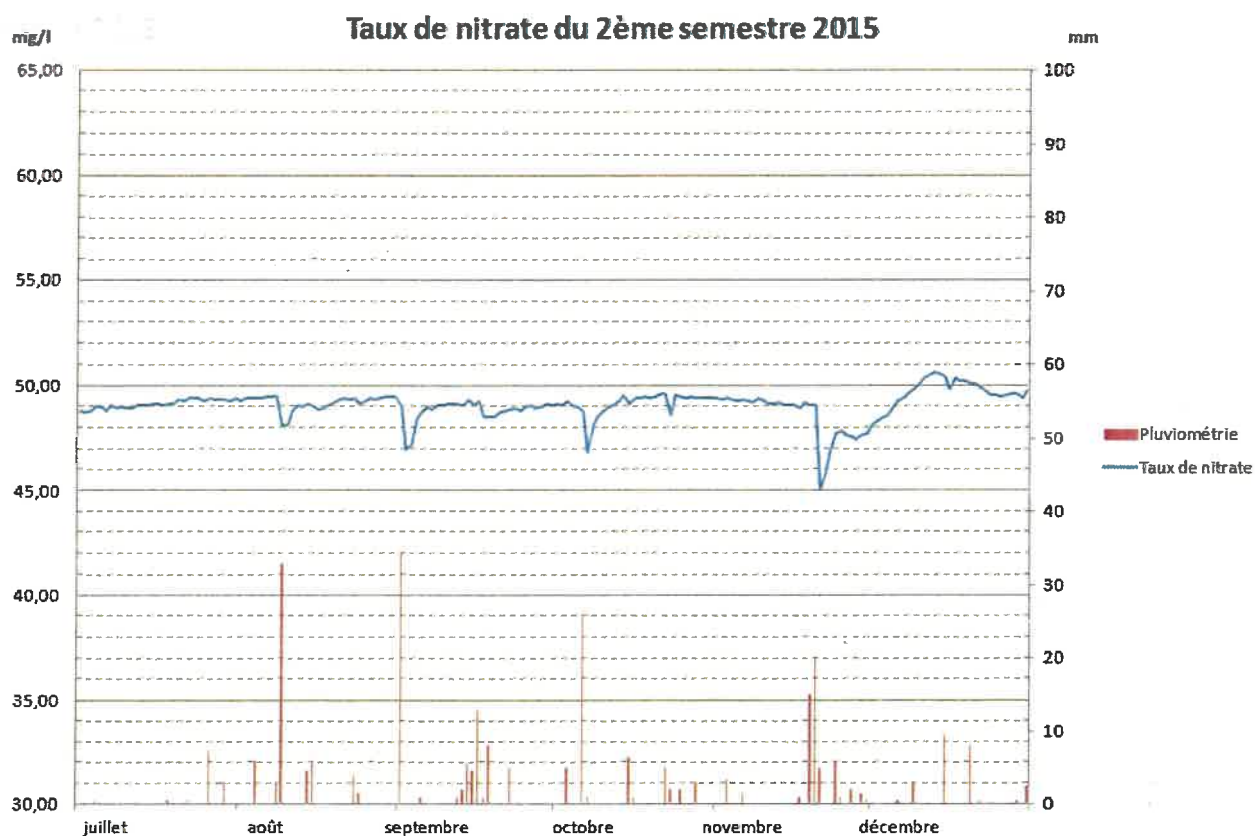
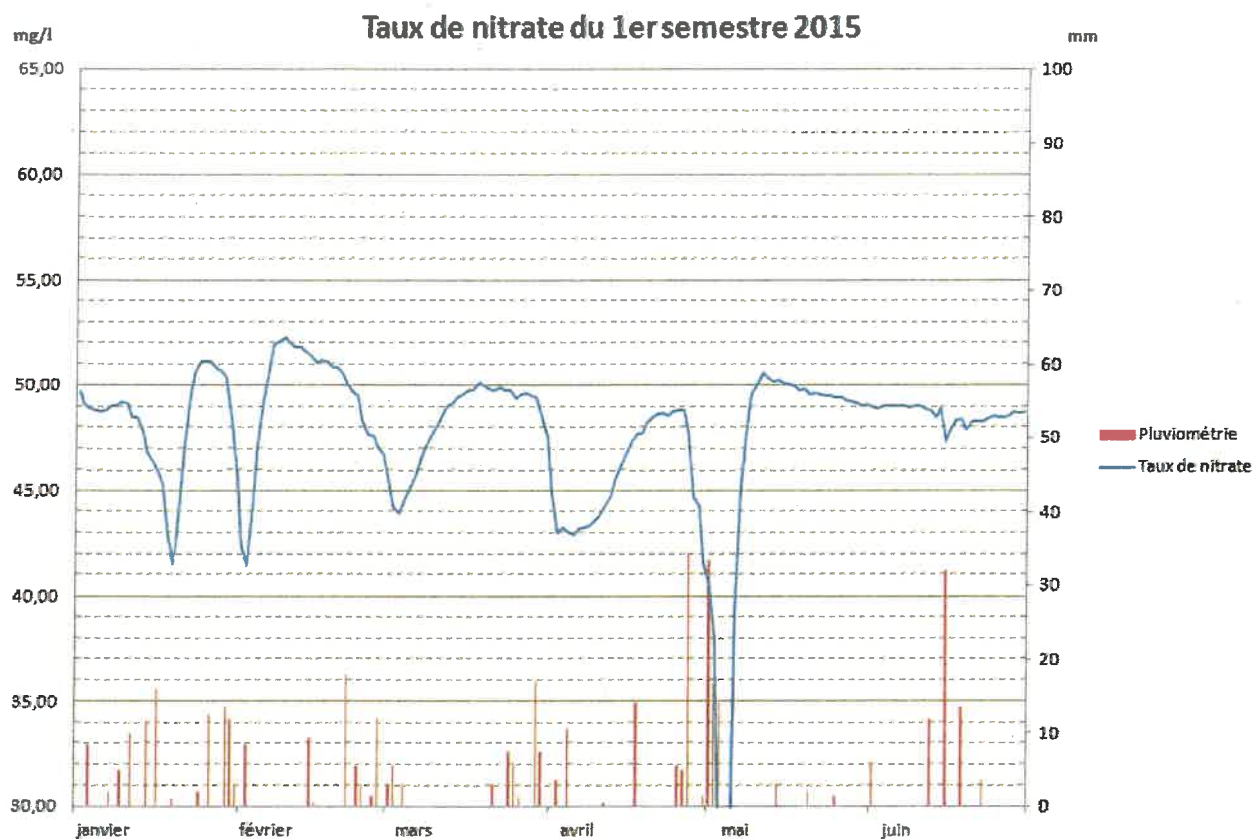
Après une grosse fuite à Girolles en 2014, la grosse fuite 2015 s'est produite à Tharot. Dans les deux cas au niveau d'un compteur au fond d'un regard enterré. Ces compteurs sont à contrôler régulièrement, alors qu'une fuite sur un compteur situé dans une cave ou une maison est rapidement détectée par l'abonné.

Commandée le 10/08/2010, l'étude **BAC (Bassin d'Alimentation du Captage)** s'est enfin soldée en 2015 par :

- L'enquête d'utilité publique du 08 décembre 2014 au 13 janvier 2015.
- L'arrêté préfectoral du 27 mai 2015 déclarant d'utilité publique au bénéfice du SIAEP Girolles Tharot : les travaux de prélèvement et de dérivation des eaux, l'instauration de périmètres de protection autour des ouvrages de captage et l'institution des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau.
- La présentation le 05 novembre 2015, par le Bureau d'Etudes *Central Environnement*, du plan d'actions visant à réduire le taux de pesticides et surtout le taux de nitrates à la source (objectif du *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux* : 37,5 mg /litre).

Notre BAC étant mitoyen de celui du SIAEP Annay la Côte - Annéot, confronté à la même problématique nitrates/pesticides, cultivé par les mêmes agriculteurs, des réunions seront organisées en 2016 par les deux syndicats, pour l'ensemble de ces agriculteurs, sous la direction de l'animatrice du *Contrat Global Cure Yonne*, chargée de mission Milieux Aquatiques et Agricoles au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan.

Différentes actions seront proposées aux agriculteurs, en plus des mesures qui leur sont déjà imposées et qui portent déjà leurs fruits : le taux de nitrates relevé à la source en 2015 n'a pas dépassé 50 mg/litre entre le 17 mai et le 9 décembre (voir graphiques ci-dessous).



Les données de pluviométrie montrent bien que les fortes pluies du début d'année ont fait ponctuellement baisser le taux de nitrates, alors que les pluies de fin d'année n'ont pas compensé la sécheresse de l'été.

La Présidente, Marie-Annick De Rycke

Délégation départementale de l'Yonne
Service santé environnement
Tel : 0820 208 520

L'origine de l'eau



Votre commune est alimentée en eau potable par un mélange entre l'eau d'Avallon et la source Saint-Fiacre, tous protégés par déclaration d'utilité publique

LE CONTRÔLE SANITAIRE

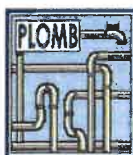


Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé par convention avec le Préfet. Les prélèvements sont effectués sur les captages, les stations de traitement et en distribution.

INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations ou quelques jours, laissez couler l'eau avant de la consommer.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude. Faites le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

Pour plus de renseignements

Voir coordonnées sur la facture

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Réseau de : GIROLLES-THAROT

Exploité par : SIAEP GIROLLES-THAROT

RÉSULTATS D'ANALYSES 2014

BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

très bonne qualité

DURETÉ (ou TH)

Elle représente la quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence pour la santé.

La dureté s'élève à 22 degrés français.
Il s'agit d'une eau dure

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l pour chaque molécule.

Maxi mesuré : <0,03 µg/l bonne qualité

NITRATES

L'excès de Nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l

La teneur moyenne s'élève à 43 mg/l (max : 44 mg/l)

pH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée l'eau peut entartrer les canalisations. Si le pH est inférieur à 7 l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de : 7,7

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Il est conseillé de ne pas consommer une eau trouble.

CONCLUSIONS

Bactériologie : très bonne qualité.

Physico-chimie : conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Arbre de Noël 2015 et repas des Aînés



Les 19 et 20 décembre se sont déroulés respectivement l'arbre de Noël pour les jeunes et le repas des Aînés pour les moins jeunes.

L'arbre de Noël a réuni petits et grands pour accueillir le Père Noël. Cet après-midi a débuté par une animation proposée par la compagnie du Théâtre des Grivaux, une succession de sketches avec la participation des enfants, Ils ont ensuite appelé le Père Noël avec tant d'énergie que celui-ci les a entendus et il est arrivé avec ses cadeaux. Après son départ, un goûter a été offert par le Théâtre des Grivaux pour conclure cet après-midi.

Le lendemain, c'était au tour des aînés d'être à la fête autour d'une bonne table avec un très bon repas préparé par Corinne et Christian. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, comme les années précédentes, un colis leur a été distribué.

Bonne Année à toutes et à tous et à l'année prochaine ! ...



Le club canin :

Cette année, notre association fêtait ses 10 ans d'existence. Pour ce dixième anniversaire, nous avons pu mesurer le chemin parcouru depuis la création du club.

Aujourd'hui, l'équipe de moniteurs encadrant les cours d'éducation le samedi après-midi se compose de 10 personnes. En parallèle, le nombre d'adhérents a été multiplié par 2 en 2 ans pour monter à 90.

Depuis 2005, ce sont plus de 600 chiens qui ont pris des leçons d'éducation afin de vivre harmonieusement au sein de leur famille. Chaque samedi, ce sont désormais entre 35 et 40 personnes qui viennent éduquer leurs chiens.

Les manifestations 2015 :

En 2015, nous avons organisé les 2 plus grosses compétitions d'agility de France.

Notre concours de mars a réuni 200 personnes, venues de 4 pays sur le terrain du club à Girolles.

Et en août, ce sont 350 personnes venues de 6 pays qui ont fait le déplacement.



Projets 2016:

Puisque les formules de nos compétitions plaisent, nous les reconduisons en leur donnant plus d'ampleur.

En 2016, nous organisons une semaine d'agility : 3 jours de séminaires avec 4 champions du monde de la discipline suivis de 2 jours de compétition.

Pour ces compétitions, 7 juges sont invités. 550 personnes sont attendues. 12 nations au minimum devraient être représentées.

La qualité des juges présents (sur les 7 juges, 6 ont jugé les championnats du monde ou le championnat d'Europe) nous permet d'avoir parmi les compétiteurs les meilleurs de la discipline. Plusieurs champions du monde seront présents, dont le slovaque Pavol Vakonic, le champion et vice champion du monde 2015. Le spectacle à venir sera, sans en douter, de qualité.

F.L



THEATRE DES GRIVAUX

Notre nouveau spectacle 2016 aura lieu à

GIROLLES

samedi 23 janvier, 30 janvier et 6 février

à 20h30

Dimanche 24 janvier et 7 février à 14h30

Les pièces jouées : PANIQUE CHEZ LES CURISTES de Jérôme DUBOIS

SON LEGIONNAIRE de Raymond SOUPLEX

ALLO, LES POMPIERS ! de Jean-Claude LUMET

LE DOUDOU

Réservation au 03 86 33 59 44 ou theatregrivaux@aol.com

Tarifs représentation : adulte 5€ - enfant-12ans 2€

Comme chaque année, le théâtre des Grivaux vient vous présenter son nouveau spectacle. Vous espérant encore nombreux à nos représentations, récompensant ainsi le travail de plusieurs mois de répétition.

Cette année nous accueillons Prescilla dans notre troupe.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année
2016.

LA TROUPE DU THEATRE DES GRIVAUX



ars



Ne brûlons plus nos déchets verts à l'air libre !



Pour notre **air**,
chaque geste compte !

agissons ! informons ! respirons !



Nos habitudes

AH ! LE JARDINAGE !
MARRÉ DE TOUS
CES DÉCHETS !
...
BRÛLONS TOUT ÇA !!!



Depuis longtemps ancrée dans nos habitudes, activité à première vue anodine, nous continuons de brûler des déchets verts à l'air libre. Il est pourtant strictement interdit de brûler à l'air libre les déchets verts par les particuliers et les collectivités sur l'ensemble du département*.

Qu'est ce qu'un déchet vert ?
Ce sont les feuilles mortes, les tontes de gazons, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus des parcs et jardins des particuliers.

Que risque-t-on ?
Toute infraction est passible d'une contravention jusqu'à 450 € (article 131-13 du code pénal).

Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de poussières que :

18 400 km parcourus par une voiture essence récente	3 semaines de chauffage au bois d'un pavillon avec une chaudière bois performante	70 à 920 trajets aller-retour vers une déchèterie, selon le type de véhicule (base : trajet de 20 km)
5 900 km parcourus par une voiture diesel récente	3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fioul performante	

50 kg

* Les dérogations accordées dans le cadre des obligations légales de débroussaillage prévues par le code forestier sont limitées aux périodes hors épicéa de pollution et à des moments de la journée favorables à une bonne dispersion des poussières.

Pourquoi cette interdiction ?

Ne brûlons pas notre capital santé !
Troubles de voisinage : odeurs, fumées
Risques d'incendies

Augmentation de la pollution atmosphérique : source d'émission importante de substances polluantes dont des gaz et particules

Impact sanitaire : la perte moyenne d'espérance de vie liée à la pollution particulaire est d'environ 8 mois par personne en France (source : sante.gouv.fr, 2002)

En PACA, plus de 900 000 personnes, soit 20% de la population, sont exposées à des dépassements des normes de la qualité de l'air (source : Air Paca).

Le savez-vous ?

42 000 décès par an liés à la pollution de l'air en France, et notamment aux particules fines (PM2.5 et PM10).
Enquête sur l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique dans 25 pays de l'Union Européenne réalisée dans le cadre du programme CAPE (Clean Air For Europe) de la Commission européenne (2005).

165 kg par personne de déchets verts produits par an.
Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre chaque année en France (source ADEME).

Une combustion très polluante
Le brûlage des déchets verts correspond à une combustion peu performante qui émet des imbrûlés, en particulier si les végétaux sont humides.
Les particules véhiculées des composés cancérogènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furannes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités.

Des solutions existent !

Sur place, en gestion personnelle

Le paillage – avec broyat – (branchages, gazons)

Il consiste à recouvrir le sol avec les déchets verts, le protégeant ainsi, et le fertilisant durablement en même temps.

La structure du sol en surface sera ainsi mieux préservée, les pertes en eau et la croissance des mauvaises herbes seront limitées.



Le compostage domestique

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être compostés (déchets de jardin, épluchures de légumes, restes de repas...). Cela permet ainsi de réduire les quantités de déchets à éliminer et de produire un amendement de qualité pour les sols cultivés.



Puis en gestion collective,

la collecte sélective au porte-à-porte

Certaines communes organisent des collectes de déchets verts. On peut se renseigner auprès de la mairie pour connaître les jours de collecte spécifiques.

la collecte en déchèterie

Il s'agit d'amener les déchets verts à la déchèterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement (plate-forme de compostage, unité de méthanisation, ...).



Rendez-vous sur
Espace Eco-citoyens
« Que faire de ses déchets verts ? »



Pour notre
air,
chaque geste compte !

Agissons ! Informons ! Respirons !

QUIZZ

- 1** J'ai le droit de brûler mes déchets de tonte de pelouse en petite quantité dans ma cour non exposée à la route.
◆ Vrai
◆ Faux
- 2** Mes déchets de jardin peuvent être mis avec mes autres déchets de repas, d'épluchures de légumes dans mon compost.
◆ Vrai
◆ Faux
- 3** Je peux mettre à la poubelle mes déchets de coupe de végétaux.
◆ Vrai
◆ Faux
- 4** Je pollue moins à prendre ma voiture pour aller à la déchèterie la plus proche pour jeter mes déchets verts que de les brûler dans mon jardin.
◆ Vrai
◆ Faux

Les bons restes

Le compostage est bon pour l'environnement, le portefeuille et pour les plantes !

Pour savoir si un système de location de broyeurs est mis en place, renseignez-vous auprès de la mairie ou du syndicat de collecte/traitement des déchets !

Pour connaître les déchèteries les plus proches de chez vous, contactez votre mairie ou consultez son site internet !

Solutions

Faux, petite ou grande quantité, dans un lieu fermé ou non, déchets de tonte, débardage ou d'autres : tout brûlage de déchets verts est strictement interdit.
◆ Vrai, pratiquement tous les déchets organiques sont compostables. ◆ Faux, aucun déchet vert ne doit être mis à la poubelle. Réutilisation de ces déchets pour paillage et compostage seront les bienvenus dans votre jardin ou sinon la collecte en déchèterie permettra une valorisation de ces déchets. ◆ Vrai, le brûlage de déchets verts génère une pollution très importante, plus que cela ne le laisse paraître : 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de poussières que 70 à 920 aller-retour à la déchèterie en fonction du véhicule.

Les pesticides interdits

dans les espaces publics dès 2017

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics au 1er janvier 2017 et interdit l'utilisation des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics sur les voiries, dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public.

Les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque et les produits utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers à partir de 2019.

Les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique pourront être utilisés.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Les produits désignés comme « pesticides » par le grand public sont des produits qui ont pour fonction de détruire les organismes pouvant nuire aux plantes. Ils affectent la quantité et la qualité des productions agricoles.

Les professionnels utilisant ces produits (ex : agriculteurs) les désignent sous le terme de « produits phytosanitaires », tandis que les textes réglementaires utilisent le terme de « produits phytopharmaceutiques ».

Trois principales catégories de pesticides sont utilisées par les jardiniers amateurs :

*les herbicides : contre les mauvaises herbes

*les fongicides : contre les champignons

*les insecticides : contre les insectes.

Les pesticides sont responsables de la pollution de l'eau

Les désherbants utilisés sur des surfaces imperméables ou peu perméables (cours gravillonnés ou pentes de garages par exemple) se retrouvent dans les eaux de surface ou souterraines et entraînent, du fait d'une faible infiltration, une pollution des eaux liée au ruissellement. Sans en avoir conscience, beaucoup de jardiniers amateurs sont donc responsables d'une part importante de la pollution des eaux.

Les pesticides menacent la biodiversité

La plupart des pesticides ne sont pas sélectifs et ont de véritables conséquences sur la biodiversité. En utilisant des produits chimiques pour traiter un problème, on porte atteinte au bon fonctionnement du jardin : élimination d'insectes utiles pour la pollinisation des fleurs et des plantes (les insectes auxiliaires naturels de culture), dégradation de la qualité des sols, fragilisation de la plante elle-même, etc. C'est tout l'équilibre de la nature qui est bousculé.

Pourquoi les pesticides peuvent-ils être nocifs ?

Au-delà de constituer une atteinte à l'environnement, traiter régulièrement son jardin avec des pesticides, c'est risquer de mettre en contact les enfants ou les animaux domestiques avec des produits potentiellement dangereux pour leur santé.

En effet, si l'usage des produits pesticides ne présente pas de risque inacceptable, le risque peut toutefois augmenter (et devenir inacceptable) en cas :

- **de non respect des doses prescrites**
- L'usage d'un pesticide à une dose supérieure à celle homologuée est interdit par la réglementation. Ce n'est d'ailleurs pas plus efficace.
- **d'usages inadaptés**
- L'utilisation inadaptée d'un produit sera non seulement moins satisfaisante mais occasionnera aussi des effets indésirables sur les végétaux à protéger (brûlures des feuilles, etc.).
- **d'usages à un mauvais moment**
- L'usage de la bouillie bordelaise en traitement curatif n'est pas approprié. Elle s'utilise plutôt en préventif.

La bouillie bordelaise

La bouillie bordelaise est le pesticide le plus employé par les jardiniers qui le croient inoffensif. C'est une solution de sulfate de cuivre, additionnée de chaux, qui se présente sous la forme de poudre à diluer et à pulvériser. Elle permet de lutter efficacement contre les maladies liées à l'attaque de champignons.

Ce produit traditionnel est aujourd'hui controversé. Très souvent, elle est utilisée à des doses trop importantes, parfois à des moments inappropriés, généralement « à tout bout de champ ». En conséquence, le cuivre contenu dans le produit s'accumule dans les sols et nuit ensuite à la vie microbienne du jardin.

Source : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

La commune de Girolles est passée au « zéro phyto », sauf pour le cimetière qui est encore désherbé chimiquement. L'employé communal a retrouvé sa binette pour nettoyer nos caniveaux pavés. Les Girollois peuvent en faire autant devant chez eux. Mais aussi accepter la végétation spontanée, laisser pousser par exemple la renouée des oiseaux, plante annuelle tapissante qui formera des tapis verts n'ayant pas besoin d'être tondus.

Sachant que tout terrain nu sera colonisé par une plante ou une autre, à nous de semer de la pelouse à tondre, installer des plantes à fleurs vivaces ou des arbustes pour occuper le terrain et rendre notre village encore plus agréable à vivre.

La valériane, initialement semée dans la rue Malat a maintenant gagné tout Girolles. C'est l'exemple d'une plante envahissante à utiliser avec parcimonie et à couper au pied avant qu'elle n'ait semé ses graines aux 4 vents.

Nous sommes à l'écoute de toute proposition des habitants de Girolles pour améliorer le fleurissement et la gestion des espaces verts de la commune.

Marie-Annick DE RYCKE

Comité des Fêtes de Girolles

MANIFESTATIONS DE L'ANNEE 2015 :

Le 17 janvier 2015 : GALETTE des ROIS et ASSEMBLEE.GENERALE

Le 24 mai 2015 : FETE de la SAINT-DIDIER

Notre VIDE-GRENIERS a rassemblé 51 exposants sur 277 m² le long de la place des tilleuls et du mur du château.

Dans la salle des fêtes, était installée une exposition consacrée aux zones NATURA 2000 en général ainsi qu'aux pelouses de Basse Bourgogne et aux sites proches, situés dans les vallées de l'Yonne, de la Cure et du Cousin.



Le 30 mai 2015 : VOYAGE au PAL

Après une enquête à laquelle 11 foyers Girollois ont répondu, les réponses étaient également partagées entre chacune des destinations proposées.

Nous avons choisi LE PAL, à la fois parc d'attractions et parc animalier, situé dans l'Allier. Le comité des fêtes a offert l'entrée au parc à 9 familles de Girolles, qui se sont rendues sur place en voitures individuelles.

Le 14 juin 2015 : RANDONNEE avec PIQUE-NIQUE

Une nouvelle occasion était donnée aux Girollois de marcher sur les chemins environnants et de se retrouver pour déjeuner sur les marches de Notre Dame d'Orient. Trois formules étaient proposées :

- . 6 marcheurs ont rejoint N.D. d'Orient par la forêt (8 km).
- . 7 marcheurs ont pris le chemin direct pour rejoindre N.D. d'Orient (4 km).
- . 5 personnes ont rejoint N.D. d'Orient en voiture et apporté les pique-niques que les marcheurs leur avaient confiés.



Le 19 septembre 2015 : VISITE GUIDEE de VEZELAY

A l'occasion des journées du Patrimoine, 11 personnes ont pu gravir la colline éternelle, éclairés par les commentaires de Michèle Guérard et d'un guide local spontané, et accéder à des sites remarquables habituellement fermés au public.

Le 5 décembre 2015 : Participation au TELETHON

47 marcheurs ont participé à la randonnée partant de LUCY le BOIS en direction du Champ du Feu et revenant par le Vau de Bouche.

Le repas servi dans la salle des fêtes de LUCY le BOIS a également réuni 47 personnes dans une ambiance conviviale.

Nous avons reversé 169,46 € à l'A.F.M. au nom des Girollois (1.090,17 € pour l'ensemble des 5 communes d'Annav la Côte, Annéot, Lucy le Bois, Girolles et Vassy Etaules). (C'est le comité organisateur qui reverse le bénéfice de l'ensemble des repas à l'A.F.M.).

Merci à tous les généreux donateurs et rendez-vous pour le TELETHON 2016, qui aura lieu à VASSY ETAULES.

Tous les mardis : PROMENADE GIROLLOISE

Tous les jeudis après-midi : TENNIS DE TABLE

COMITE des FETES de GIROLLES

PROGRAMME 2016 :

Le 9 janvier 2016 : GALETTE des ROIS et ASSEMBLEE GENERALE

L'adhésion au Comité des Fêtes est de 2 € par personne.

Composition du bureau :

Présidente : Marie-Annick De Rycke

Trésorière : Sandrine Loiseau

Trésorier Adjoint : Jacques Forey

Secrétaire : Marie-Luce Guyot

Membres actifs : Juan-José Balde, Christian Bruneau, Valérie Faye, Christian Guérard, Bernard Massol, Patrick Séchet.

Dimanche 29 mai 2016 : FETE de la SAINT DIDIER - VIDE-GRENIERS

Les bonnes volontés sont toujours les bienvenues pour que cette journée soit une réussite.

Dimanche 12 juin 2016 : RANDONNEE avec pique-nique

Visite d'Avallon et des jardins terrasses.

En projet pour l'été 2016 :

Spectacle de Saint-Fargeau et/ou promenade en péniche sur le canal du Nivernais.

PROMENADES GIROLLOISES :

Tous les mardis :

Rendez-vous à 9 heures de mai à septembre - à 14 heures d'octobre à avril devant la mairie de Girolles, pour 1 h 30 à 2 heures de marche sur les chemins aux alentours de la commune,

Contact : Marie-Annick De Rycke (03.86.32.46.49).

Tous les lundis, mardis, mercredis et vendredis :

Rendez-vous à l'auge ronde à 9 h pour 30 à 45 mn de marche.

Contact : Adèle Bernard (03.86.33.53.09).

TENNIS de TABLE :

Tous les jeudis : à 14 heures 30, à la salle des fêtes

Contact : Christian Guérard (03.86.33.59.49).

Votre Comité des Fêtes vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2016.

La Présidente, Marie-Annick DE RYCKE

POUR ÊTRE PRÊT LE 5 AVRIL 2016

- 1 > Vérifier son équipement de réception TV
- 2 > S'il n'est pas compatible TNT HD, s'équiper avant le 5 avril
- 3 > Le jour J, effectuer une recherche et mémorisation des chaînes



Pour plus d'information,
appelez le **0970 818 818** (prix d'un appel local)
ou allez sur le site **recevoirlatnt.fr**

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public administratif placé auprès du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

Elle assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes et veille à la protection et à la bonne réception des signaux de la TNT.

L'ANFR est chargée, dans le cadre du passage de la TNT à la Haute Définition, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.

LE 5 AVRIL 2016, LA TNT PASSE À LA HAUTE DÉFINITION

TOUS HD À LA TNT HAUTE DÉFINITION

LE 5 AVRIL 2016



Création et réalisation : www.kraquer.fr - Octobre 2015

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES TÉLÉSPECTATEURS?
QUE FAUT-IL FAIRE POUR ÊTRE PRÊT LE 5 AVRIL ?

LA TNT HD ARRIVE DANS TOUS LES FOYERS : AIDONS NOS CONCITOYENS À LA RECEVOIR !



LE PASSAGE DE LA TNT À LA HAUTE DÉFINITION

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la haute définition (HD) traduit une évolution des normes de diffusion de la télévision reçue par l'antenne réseau. Actuellement deux normes sont utilisées pour diffuser les chaînes de la TNT en France : le MPEG-2 et le MPEG-4. À partir du 5 avril 2016, la norme MPEG-2 sera abandonnée au profit de la norme MPEG-4, plus récente et plus performante, ce qui permettra le passage à la TNT HD.

AVANT LE 5 AVRIL 2016

Les 25 chaînes nationales gratuites de la TNT sont diffusées en MPEG-2 et en MPEG-4 :

15 chaînes sont diffusées exclusivement en MPEG-2 (définition standard ou SD)



4 chaînes disposent d'une double diffusion, en MPEG-2 (SD) et en MPEG-4 (HD)



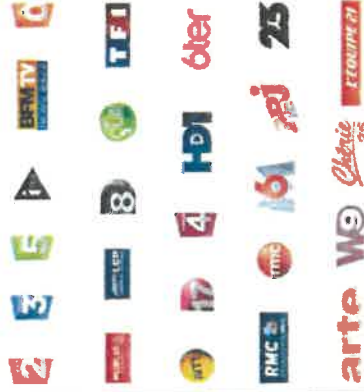
6 chaînes HD sont diffusées en MPEG-4



Ces diffusions utilisent une bande de fréquences allant de 470 à 790 Mhz.

APRÈS LE 5 AVRIL 2016

Les 25 chaînes nationales gratuites de la TNT seront toutes diffusées exclusivement en MPEG-4 en qualité HD.



L'utilisation de la seule norme MPEG-4 permettra de diffuser la TNT sur une bande de fréquences plus étroite, allant de 470 à 694 Mhz.

La bande des 700 Mhz sera ainsi libérée pour d'autres usages.

LE PASSAGE À LA TNT HD SE FERA EN UNE NUIT, DU 4 AU 5 AVRIL, SUR TOUTE LA FRANCE MÉTROPOLITAINE !

POURQUOI CETTE ÉVOLUTION ?

Une meilleure qualité de son et d'image

Cette évolution va permettre de moderniser l'offre télévisuelle en accélérant la généralisation de la HD.

Un accès à tous les foyers de l'ensemble de l'offre TNT gratuite

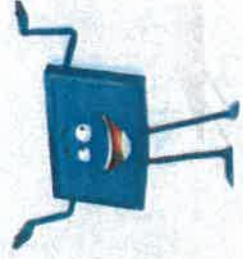
À partir d'avril 2016, tous les foyers reliés à une antenne réseau recevront l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la TNT, y compris les six chaînes aujourd'hui exclusivement diffusées en HD.

De nouvelles fréquences pour répondre aux besoins en très haut débit mobile dans les territoires

Le transfert de la bande des 700 MHz permettra aux services mobiles de répondre à l'augmentation de l'échange des données, en croissance d'environ 60 % par an en France. Ce redéploiement des fréquences soutiendra le développement de l'économie numérique pour les années à venir.

Les opérateurs de téléphonie mobile auront des obligations de couverture associées à ces nouvelles fréquences pour favoriser l'investissement et l'aménagement du territoire. Elles concerneront notamment la couverture de 50 % de la population des zones de « déploiement prioritaire » (qui couvrent 63 % du territoire) et 60 % des trains du réseau ferré régional d'ici janvier 2022.

Pour en savoir plus sur le passage à la TNT HD, connectez-vous sur le site recevoirlatnt.fr



L'ACCOMPAGNEMENT DES TÉLÉSPECTATEURS

Pour informer tous les foyers de l'évolution de la TNT et, le cas échéant, les inciter à adapter leur équipement, le Gouvernement lancera une **campagne d'information nationale** à partir du 20 novembre 2015. Des aides sont également prévues pour accompagner les téléspectateurs : elles seront gérées par l'ANFR.

L'AIDE À L'ÉQUIPEMENT

Cette aide est mise en place à partir de novembre 2015 pour l'acquisition d'un équipement TNT HD. Elle concerne les téléspectateurs dégrèvés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) ne recevant la télévision que par l'antenne réseau. Son montant, prochainement fixé par décret, sera de 25 euros (coût d'un adaptateur TNT HD d'entrée de gamme).

L'ASSISTANCE DE PROXIMITÉ

Cette prestation de mise en service de l'équipement TNT HD, ouverte à partir de début 2016, se déroule au domicile des téléspectateurs. Il s'agit d'une intervention gratuite, réservée aux foyers dépendants exclusivement de la TNT, dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %.

Une aide à la réception sera également disponible à partir du 5 avril pour assurer la continuité de la réception des foyers recevant exclusivement la télévision par l'antenne réseau.

Retrouvez tous les détails des aides
et la possibilité de faire une simulation en ligne
sur le site recevoirlant.fr

ou au Centre d'appel **0970 818 818** (prix d'un appel local)

UNE CHARTE POUR GUIDER LE TÉLÉSPECTATEUR

L'ANFR a mis en place une charte avec les professionnels distributeurs et revendeurs d'équipements TV pour informer les téléspectateurs et leur faciliter le passage à la TNT HD.



Cette charte leur garantit :

- un éventail de solutions et d'équipements compatibles TNT HD, incluant toujours des appareils d'entrée de gamme de bon rapport qualité/prix ;
- une démonstration du procédé de recherche et mémorisation des chaînes sur les téléviseurs (« rescan ») ;
- une explication détaillée des équipements permettant une meilleure réception de la télévision.

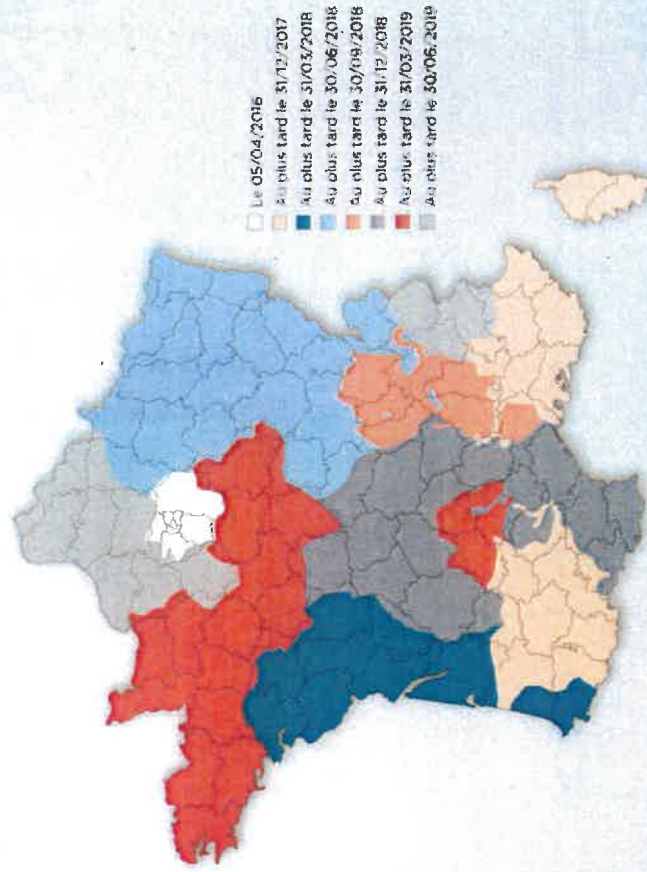
Les professionnels bénéficient en contrepartie du logo « Professionnel agréé-TNT Haute Définition » mis à disposition pour leurs supports de communication.

DE NOUVELLES FRÉQUENCES POUR LE TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE

L'évolution de la TNT vers une norme plus performante va permettre de libérer de la ressource supplémentaire pour améliorer la capacité des services de très haut débit mobile.

Ces services seront déployés progressivement sur l'ensemble du territoire.

Dès le 5 avril 2016, la bande de fréquences 700 MHz, jusque-là utilisée pour la diffusion de la TNT, sera transférée en Île-de-France aux services de très haut débit mobile. Les réaménagements des canaux de diffusion de la TNT se poursuivront ensuite, pour le reste de la métropole, entre octobre 2017 et juin 2019. Les réaménagements se feront zones par zones, selon le calendrier indicatif ci-dessous. L'ANFR continuera d'accompagner les téléspectateurs pour assurer la continuité de la réception de la télévision au fur et à mesure des réaménagements par zones.



À partir de ces dates, les opérateurs de téléphonie mobile bénéficiant d'une autorisation d'utilisation des fréquences de la bande des 700 MHz pourront déployer leurs services de très haut débit mobile dans les régions concernées.

QUI EST CONCERNÉ ?

Cela dépend du mode de réception de la télévision.



L'évolution de la norme de diffusion de la TNT concerne **tous les foyers recevant la télévision par l'antenne réseau** (individuelle ou collective). En France, plus d'un foyer sur deux est concerné.



Les opérateurs câble et satellite effectueront le **changement de norme de diffusion à la même période**: les téléspectateurs qui reçoivent les programmes de télévision par le satellite ou le câble doivent donc contacter leur opérateur pour vérifier que leur décodeur est bien compatible HD.



Les téléspectateurs recevant la **télévision par l'ADSL ou la fibre optique ne sont pas concernés** par le passage à la TNT HD le 5 avril 2016, leur équipement étant compatible HD. C'est également le cas des box qui disposent de tuners permettant une réception par l'antenne réseau.

POUR PROFITER DE LA TNT HD, IL FAUT POSSÉDER UN ÉQUIPEMENT COMPATIBLE, SINON LA RÉCEPTION DE LA TÉLÉVISION SERA INTERROMPUE LE 5 AVRIL

COMMENT VÉRIFIER SON ÉQUIPEMENT ?

Un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne réseau est HD :



Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4)



Vous visualisez le logo « arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins.

Un test de diagnostic pour savoir si son équipement est compatible TNT HD est disponible sur le site recevoirlatnt.fr

ou auprès du centre d'appel **0970 818 818** (prix d'un appel local)

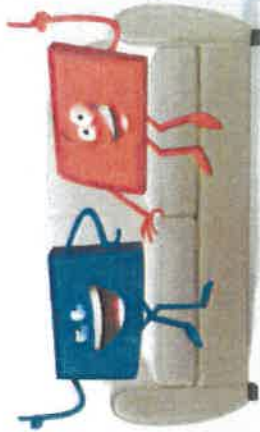
QUE FAUT-IL FAIRE ?

S'équiper avant le 5 avril

Aujourd'hui, la plupart des foyers sont déjà équipés.

Si un téléviseur n'est pas compatible HD, il n'est pas nécessaire de le changer ! L'achat d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 suffit. Cet équipement est vendu à partir de 25/30 euros.

IL CONVIENT DONC D'INCITER VOS CONCITOYENS À VÉRIFIER LE PLUS TÔT POSSIBLE LA COMPATIBILITÉ DE LEUR TÉLÉVISEUR ET, LE CAS ÉCHÉANT, À S'ÉQUIPER SANS ATTENDRE LE 5 AVRIL !



Le 5 avril, procéder à une nouvelle recherche des chaînes pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT

Une réorganisation des chaînes aura lieu dans la nuit du 4 au 5 avril 2016.

Le jour J, tous ceux qui reçoivent la télévision par l'antenne réseau devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes (rescan) sur chacun de leurs postes de télévision. Cette opération est déclenchée à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur, pour rechercher les chaînes dans leurs nouveaux emplacements.

La Huppe fasciée

Elle doit son nom très probablement à sa huppe, qu'elle exhibe surtout quand elle chante, mais qu'elle tient le plus souvent rabattue sur l'arrière de la tête. Le qualificatif « fasciée » se rapporte à ses ailes qui sont rayées de noir et de blanc. Il existe ainsi une Epeire fasciée (grande et belle araignée à l'abdomen rayé de blanc, de jaune et de noir et que l'on trouve dans les hautes herbes), une Trichie fasciée (mignon coléoptère tout duveteux et aux élytres rayées de jaune et de noir), etc....

A moins que ce ne soit à son chant régulier, un « houpoupou » sonore et facile à identifier, que l'on peut entendre dans nos régions et à Girolles en particulier, à partir de fin mars-début avril.



C'est à cette période en effet qu'elle nous revient d'Afrique principalement (Afrique Tropicale et Afrique du Nord) où elle a passé l'hiver ou, dans une moindre mesure, d'Espagne, ou encore du Sud de la France (de la côte méditerranéenne) où hivernent quelques individus depuis quelques années.

En France, en période de reproduction, elle est surtout abondante dans le Sud, et ses effectifs tendent à s'amenuiser plus on se dirige vers le Nord. Elle est quasiment absente d'une ligne qui va du Nord de la Bretagne au Nord des Vosges.

La situation est assez similaire dans notre département, où on la rencontre assez facilement (quoiqu'elle n'y soit pas très commune) en Puisaye et dans l'Avallonnais. Elle a par contre quasiment disparu du Sénonais, où elle nichait encore régulièrement dans les années 1970. C'est que le paysage y a bien changé et ne lui convient plus.

Un peu partout en Europe, ses effectifs déclinaient depuis plus d'un siècle. Il semble que depuis une quinzaine d'années, dans quelques régions, la situation se soit stabilisée, voire même s'améliore.

La Huppe fasciée apprécie les espaces bien exposés, composés de bocages assez ouverts, avec des haies vives, des prairies, des vergers, de gros arbres, et aussi avec des zones dégagées et la présence de vieilles pierres.

Elle y trouvera le couvert : coléoptères, sauterelles, araignées, vers, grillons, qu'elle poursuivra au bord des chemins, dans des prairies pâturées, ou sur une pelouse fraîchement tondue. Elle y trouvera aussi le gîte : dans un arbre creux (pommier, noyer, saule comme j'ai pu le constater à Annéot...), dans un trou de mur, ou encore sous l'avancée d'un toit. Un nichoir adapté peut aussi faire l'affaire dans les régions pauvres en cavités. La femelle y pondra 5 ou 6 œufs, parfois plus, mais seulement 3 ou 4 jeunes parviendront à l'envol.

Dans les environs, j'ai pu l'observer régulièrement à Annay-la-Côte, Annéot, Tharot et à Valloux.

Ici à Girolles, on l'observe et on l'entend chaque année, surtout au printemps (elle se fait plus discrète durant l'été) mais difficile de dire s'il y a un ou plusieurs couples.

On peut l'observer se nourrissant au bord des routes ou sur les chemins : sur la route de Sermizelles après le cimetière ou sur le chemin menant à La Ragosse (il s'y trouve aussi de vieux noyers favorables à la nidification); à la sortie du village en direction de Lucy-le-Bois ; en direction du Chemin Blanc, non loin des Chaumes ; vers les 4 tilleuls et le terrain d'entraînement canin ; sur le chemin menant à l'étang ; et bien-sûr dans le village même, où elle s'approche volontiers des maisons tout en restant assez farouche.

Souhaitons que nous puissions continuer à l'observer encore longtemps.

Jean-Luc De Rycke

